



Comprendre le crédit

Vous avez peut-être entendu parler du danger que recèle l'utilisation massive des cartes de crédit et du risque de se retrouver avec des sommes considérables à rembourser à des taux d'intérêt exorbitants. En fait, quelqu'un qui s'y connaît très peu en la matière dirait que vous avez tout intérêt à vous tenir loin des cartes de crédit!

Toutefois, souligne Scott Bergen, directeur de produit pour la Banque Manuvie, une utilisation judicieuse de la carte de crédit représente un atout important.

« Par exemple, si vous utilisez des cartes de crédit et acquittez chaque mois la totalité du solde, vous profitez de la commodité du crédit sans payer d'intérêts, souligne-t-il. Aussi, une utilisation responsable de la carte de crédit constitue un excellent moyen d'établir votre cote de solvabilité. C'est la preuve que l'on peut compter sur vous pour rembourser vos dettes en respectant l'échéancier prescrit. Cela peut s'avérer précieux lorsque, plus tard, vous voudrez emprunter

des sommes plus importantes, par exemple, pour l'achat d'une maison ou d'une auto. »

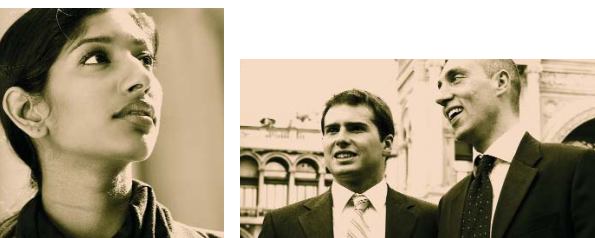
Les utilisations avantageuses du crédit sont multiples. La plupart des gens ne seraient jamais capables de posséder une maison sans crédit. L'achat d'une voiture peut être financé à un taux de 0 % par le concessionnaire. Certains empruntent pour cotiser à un REER, remboursant ensuite le prêt avec leur retour d'impôt. Voilà autant d'utilisations responsables du crédit.*

Bien entendu, les emprunts destinés à des placements peuvent amplifier la perte aussi bien que le rendement lié à un placement.

OBTENIR VOTRE COTE DE SOLVABILITÉ

« Votre cote de solvabilité, c'est votre bulletin financier, explique M. Bergen. Il indique au prêteur éventuel votre *note*. Il sait ainsi à quel point vous êtes fiable quand vient le temps de rembourser. »

Votre dossier de crédit comporte des renseignements sur vos habitudes de paiement et vos produits de crédit. Les faillites et les créances privilégiées du fisc figurent également au dossier.





Les cotes de crédit passent de R0 (aucun renseignement au dossier) à R1 (versements toujours effectués en temps voulu) et ainsi de suite jusqu'à R9 (mauvaise créance, recouvrement ou faillite). Le tableau ci-dessous indique les différentes cotes, d'après Equifax Canada :

Cote	Signification
R0	Dossier trop récent; approuvé, mais non utilisé
R1	Acquittement des comptes dans les 30 jours de la facturation ou comme convenu
R2	Acquittement des comptes dans les 30 à 60 jours de la facturation ou un versement échu
R3	Acquittement des comptes dans les 60 à 90 jours de la facturation ou deux versements échus
R4	Acquittement des comptes dans les 90 à 120 jours de la facturation ou trois versements échus ou plus
R5	Compte en souffrance depuis au moins 120 jours sans avoir reçu la cote R9
R6	Pas de cote
R7	Acquittement sur ordonnance de consolidation ou dans le cadre d'une proposition du consommateur ou d'un programme de gestion du crédit d'un conseiller en crédit
R8	Reprise de possession
R9	Mauvaise créance, recouvrement ou faillite

La loi garantit votre droit d'obtenir les renseignements qu'un bureau de crédit détient sur vous. Pour demander une copie de votre dossier de crédit, il vous suffit de communiquer avec:

- Equifax Canada (www.equifax.com ou 1 800 465-7166) ou
- TransUnion Canada (www.tuc.ca ou 1 800 663-9980)

CE QUI NUIT À VOTRE CRÉDIT

Votre crédit est entaché lorsque vous ne payez pas vos factures à temps ou lorsque vous sautez entièrement des versements. Vous pouvez éviter cela en utilisant votre crédit de façon responsable et en payant au moins à échéance mensuelle le minimum requis.

Idéalement, vous devriez payer le solde de votre carte de crédit en entier à chaque mois. Si vous avez de la difficulté à y parvenir, vous pourriez envisager de consolider l'ensemble de vos dettes en un seul prêt assorti d'un taux d'intérêt moins élevé, comme une marge de crédit.

Tant que vous faites une utilisation responsable de votre crédit, le crédit travaille dans votre intérêt.

*Les intérêts payés sur les prêts utilisés pour cotiser à un REER après le 12 novembre 1981 ne sont pas déductibles d'impôt.

Avec les compliments de :

Le nom Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de service et de commerce déposées réservées à l'usage de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et de ses sociétés affiliées, y compris la Société Financière Manuvie.

Les commentaires formulés dans le présent article ne doivent pas être considérés comme un avis donné en matières juridique et fiscale à l'égard d'un cas précis. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait demander l'avis d'un spécialiste afin de s'assurer qu'ils sont appropriés à la situation. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Lisez attentivement le prospectus ou la brochure explicative avant d'effectuer un placement. Les fonds de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie et leur rendement passé ne garantit par leur rendement futur. Les rendements indiqués visent uniquement à illustrer les effets d'un taux de croissance composé; ils ne sont pas une indication de la valeur future du fonds de placement ou du rendement d'un placement dans le fonds de placement.

www.manuvie.ca/investissements

 **Investissements Manuvie**
Avec vous, à chaque étape^{MC}